



DIVIDENDES

Modification du régime fiscal des dividendes

Instauration d'un prélèvement forfaitaire libératoire

Le nouveau dispositif prévoit l'instauration d'un prélèvement forfaitaire libératoire optionnel de 18% sur les dividendes et distributions assimilées et le paiement à la source des prélèvements sociaux sur les dividendes soumis au prélèvements libératoires.

Il s'agit d'une **OPTION** exercée par le contribuable auprès de l'établissement payeur au moment de l'encaissement.

Le prélèvement libératoire libère le contribuable de l'impôt sur le revenu.

Déclarations

- Déclaration et paiement par l'établissement payeur (déclaration n°2777) dans les 15 jours du mois suivant le paiement du dividende ;
- Délai exceptionnel pour les distributions intervenues entre le 01/01/2008 et le 31/05/2008 : **déclaration et paiement à effectuer le 15/07/2008.**

Paiement à la source des prélèvements libératoires sociaux (11%)

- Concerne les produits de placements avec ou sans option au prélèvement forfaitaire libératoire ;
- Déclaration et paiement par l'établissement payeur sur la déclaration 2777 ;
- Report de délai au 15/07 pour les distributions intervenues entre le 01/01 et le 31/05.